RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de NOHANENT

PUY-DE-DÔME

2025-051

ARRÊTÉ PRONONCANT LA REPRISE DES CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON

Le Maire de la commune de NOHANENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses dispositions relatives à la reprise des concessions en état d'abandon et aux exhumations, notamment les articles L.2223-17, L.2223-18, R.2223-12 et R.2223-23 ;

Vu la procédure de reprise des concessions en état d'abandon engagée ;

Vu les procès-verbaux dressés en conformité des articles précités, le 26 novembre 2024 et le 5 septembre 2025, constatant l'état d'abandon des concessions dans le cimetière communal de NOHANENT, et les différentes pièces qui y sont annexées, notamment le certificat d'affichage ;

Vu la délibération en date du 20 novembre 2025, par laquelle le Conseil Municipal a autorisé la reprise, au nom de la commune, des concessions en question ;

Considérant que l'état d'abandon dans lequel se trouvent ces concessions est de nature à nuire au bon ordre et à la décence du cimetière communal ;

ARRÊTE :

Article 1 : Les concessions listées en annexe, dont l'état d'abandon a été régulièrement constaté et publié, sont reprises par la commune.

Article 2 : Les matériaux des monuments et les emblèmes funéraires existants sur lesdites concessions, qui n'auront pas été enlevés par les ayants droit dans un délai de trente jours après la publication du présent arrêté, seront enlevés par les soins de la commune qui en disposera dans l'intérêt du cimetière.

Article 3 : A l'issue de la publication régulière du présent arrêté, la commune procèdera à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans les terrains ainsi repris et à leur réinhumation dans l'ossuaire spécialement aménagé à cet effet dans le cimetière communal, conformément aux prescriptions de l'article L.2223-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ou à leur crémation puis dispersion au jardin du souvenir du cimetière.

Article 4 : Les restes mortels seront réunis dans un reliquaire de dimensions appropriées (un par concession) et sur lequel figurera le numéro de la concession et le nom de famille du concessionnaire.

Article 5 : Après l'accomplissement de ces différentes opérations, les concessions, dont la reprise est prononcée, pourront être remises en service pour de nouvelles inhumations.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, c'est-à-dire pendant un mois.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les deux mois suivant la date de son affichage.

Fait à NOHANENT, le 12 décembre 2025

Le Maire,
Laurent GANET

MAIRIE de NOHANENT 63 (Puy-de-Dôme) R.F.

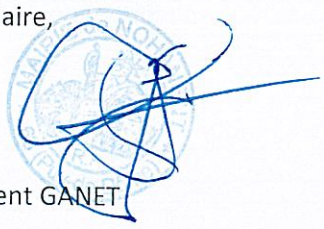
Commune de NOHANENT

Liste des concessions dont l'état d'abandon a été constaté le 26 janvier 2024 et le 5 septembre 2025, conformément aux articles R.2223-12 à R.2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° d'ordre	Famille	Concessionnaire d'origine	Emplacement	Date de prise
Ancien 44	MERLE CHATAIN	Mme MERLE Catherine née CHATAIN	Cimetière Communal Allée C Emplacement 45	20/06/1923
Ancien 11	AVINAT BUSSIERE	M. AVINAT-BUSSIÈRE Jean	Cimetière Communal Allée C Emplacement 53	08/05/1884
	INCONNU	M. INCONNU	Cimetière Communal Allée C Emplacement 55	Inconnue
Ancien 47	MORDEFROY / SOURZAC	Mme MORDEFROY Rose née SOURZAC	Cimetière Communal Allée C Emplacement 56	10/01/1935
Ancien 16	AVINAT BUSSIÈRE	M. AVINAT-MOREL Jean	Cimetière Communal Allée D Emplacement 63	28/06/1899
Ancien 32	BARDON PÉREYRE	Mme BARDON Marie née PÉREYRE	Cimetière Communal Allée D Emplacement 89	22/10/1918
	INCONNU	M. INCONNU	Cimetière Communal Allée D Emplacement 93	Inconnue
ANCIEN 48	PLACIER LANGLOIS VIDAL	M. HACIER-LANGLOIS Michel	Cimetière Communal Allée D Emplacement 155	15/08/1920
Ancien 49	CHARRIER HEBRARD	M. CHARRIER Martial	Cimetière Communal Allée D Emplacement 156	07/12/1920
Ancien 51	SAUREL CHAMBON GRAND	M. CHAMBON-GRAND Amable	Cimetière Communal Allée E Emplacement 139	01/06/1903
Ancien 45	MANSART / BILLY	M. BILLY Louis	Cimetière Communal Allée F Emplacement 146	10/06/1921
11 A	VIDAL BUSSIERE	Mme VIDAL Madeleine née BUSSIERE	Cimetière Communal Allée G Emplacement 190	18/06/1896
Ancien 46	THOMAS / MAZUEL	Mme THOMAS Françoise née MAZUEL	Cimetière Communal Allée G Emplacement 191	25/01/1922
	INCONNU	M. INCONNU	Cimetière Communal Allée G Emplacement 200	Inconnue
Ancien 43	MATHOT / REDON	Mme MATHOT Marie née REDON	Cimetière Communal Allée G Emplacement 201	26/11/1931
100 A BIS	BONGHEAT / COUDERT	M. BONGHEAT Jean	Cimetière Communal Allée H Emplacement 160	10/03/1956
Ancien 12	MERLE	SENDRA Charles	Cimetière Communal Allée H Emplacement 164	01/06/1969
97 A	DOROT / DURIN	Mme DURIN-DAUGE Pauline	Cimetière Communal Allée H Emplacement 165	06/08/1954
77 A	MONTEL CHAPUT	Mme MONTEL	Cimetière Communal Allée I Emplacement 116-117	24/11/1944

Certifié exact

Le 12 décembre 2025
Le Maire,



Laurent GANET